



Commune de Missy  
Municipalité

Préavis n°02/2022 Au Conseil Général

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 27'000- pour couvrir les frais liés à l'amélioration et à l'entretien des routes et chemins communaux.

Missy, le 9 mai 2022

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

La Municipalité a le plaisir de vous transmettre son préavis municipal concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 27'000.- pour couvrir les frais liés à l'amélioration et à l'entretien des routes et chemins communaux.

### **Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité de Missy sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 27'000.- TTC pour couvrir les frais liés à l'amélioration et à l'entretien des routes et chemins communaux.

### **Objectif visé par les travaux**

L'objectif visé par les travaux est d'entretenir et d'améliorer le réseau de dessertes communales en fonction des conditions actuelles du trafic.

L'analyse a permis de lister les travaux prioritaires suivants :

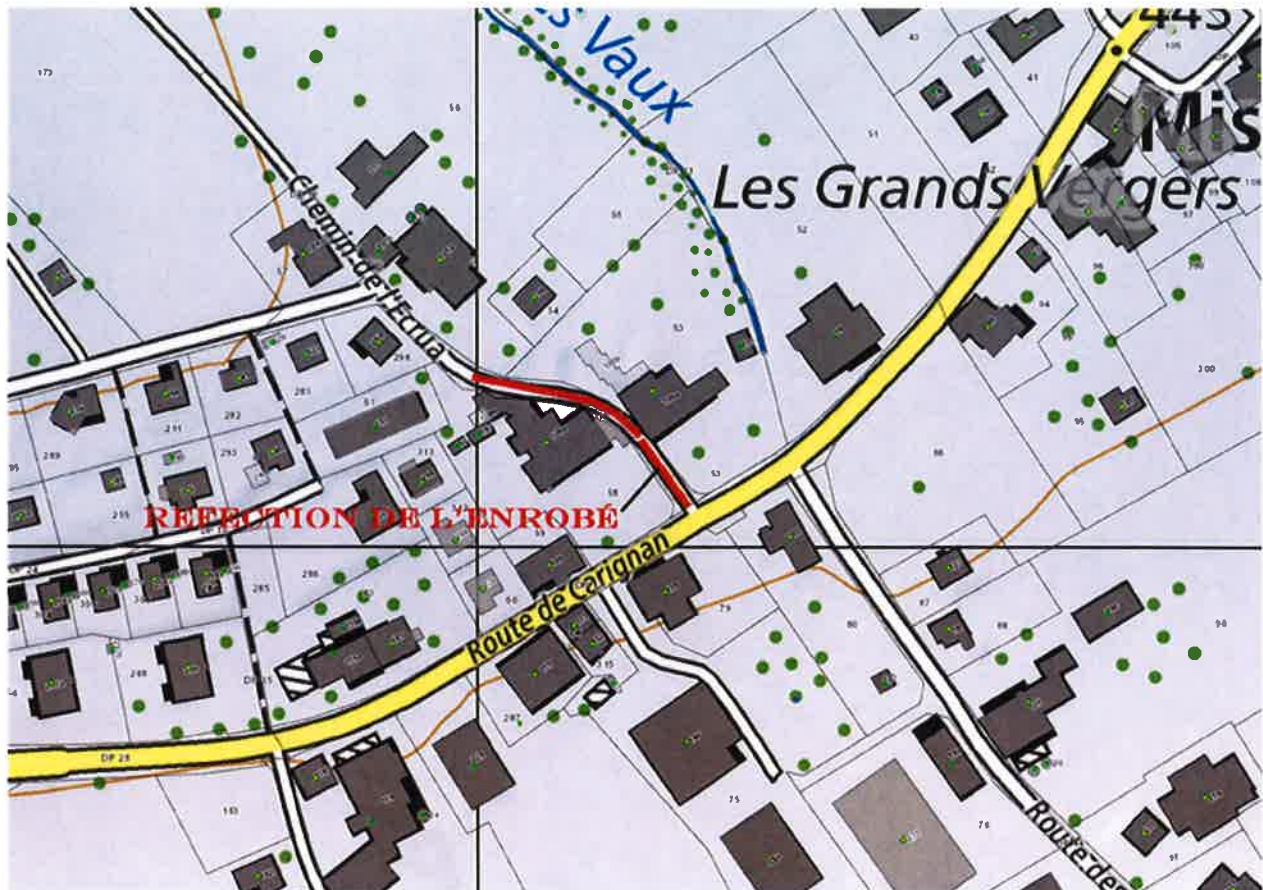
- réfection du chemin de l'Ecrua;
  
- réfection par pontage de fissures de divers chemins communaux.

## Description des travaux

### **Chemin de l'Ecrua**

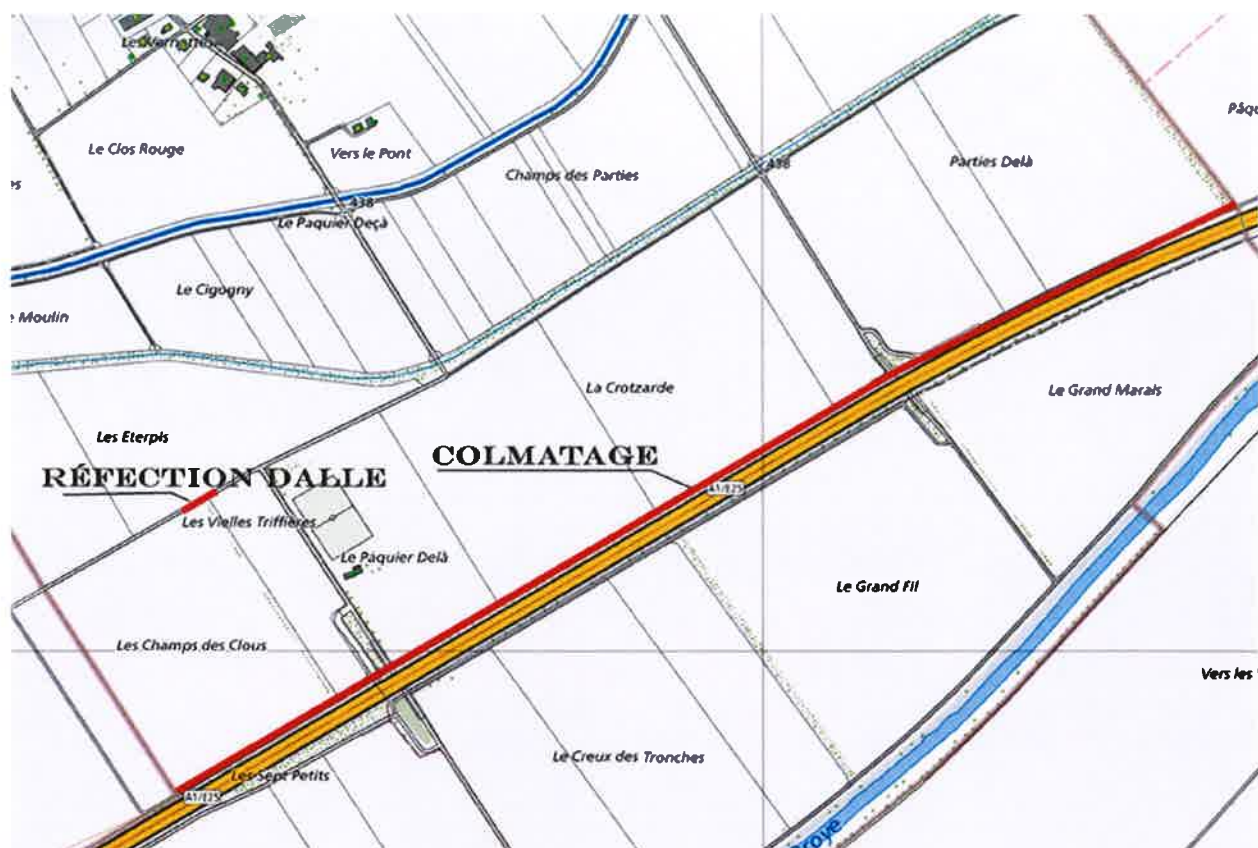
Il a été constaté que les derniers travaux effectués datent de plus de 25 ans. À cette époque un simple surfacage avait été réalisé. Depuis, il n'a pas fait l'objet de travaux importants, abstraction faite de ceux relevant de l'entretien courant. À ce jour ce chemin se trouve dans un état de déliquescence qui à lui seul justifie la réhabilitation envisagée. Celle-ci englobe la réfection complète de la chaussée avec consolidation de certaines zones ainsi que la réfection de quelques regards.

Au vu de l'état général de la chaussée, il a été décidé de supprimer partiellement le revêtement bitumineux existant, de renforcer l'infrastructure en place sur une épaisseur de 25 cm. Finalement, un revêtement AC 11S d'une épaisseur de 4 cm sera posé.



## Divers chemins communaux

Plusieurs chemins de la commune présentent des fissures d'usure qu'il convient de colmater par un pontage. Cette technique consiste à nettoyer la fissure et de la remplir d'un mélange de liquide bitumineux à chaud. Cette technique permet de maintenir l'état général de la route et empêche une dégradation plus importante du revêtement bitumineux qui pourrait entraîner des travaux plus importants.



## Coût et réalisation

Le coût de réalisation à charge de la Commune de Missy s'élève à CHF 26'317.45, selon le détail suivant, correspondant à l'offre retenue :

<b>Réfection du chemin de l'Ecrua</b>	CHF	13'172.00
<b>Réfection dalle en béton, chemin AF</b>	CHF	3'200.00
<b>Colmatage fissures sur chemin AF</b>	CHF	9'350.00
<b>Total Brut</b>	CHF	<b>25'722.00</b>
<b>Rabais 5%</b>	CHF	-1'286.10
<b>TVA 7.70%</b>	CHF	1881.55
<b>TOTAL net yc TVA</b>	CHF	<b>26'317.45</b>
<b>Arrondi à</b>	CHF	<b>27'000.00</b>

## Aspects financiers – personnel et environnement

### **Financement et conséquences financières**

S'agissant de travaux non planifiés, le coût de cette intervention ne figure pas dans les budgets 2022. Pour une plus grande transparence dans la comptabilité, la Municipalité souhaite financer ces travaux par l'octroi d'un crédit spécifique et éviter ainsi le risque de voter un crédit complémentaire en fin d'année sur les budgets 2022.

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis pour CHF 27'000.- est assuré par la trésorerie.

### **Effets sur le personnel communal**

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

### **Impact sur l'environnement**

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'impact direct sur l'environnement.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Missy

Vu le préavis n°02/2022 ;

Entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide :

- d'autoriser la Municipalité à poursuivre les travaux liés à l'amélioration et à l'entretien des routes et des chemins communaux ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 27'000.- TTC au maximum pour couvrir les frais liés à l'amélioration et à l'entretien des routes et chemins communaux à charge du compte N° 430.314.00 ;
- de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
- de prélever au fonds de réserve d'entretien des routes SAF (AR 39) un montant équivalent à la réfection des chemins AF – CHF 11'550.- ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

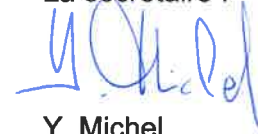
Le syndic :



O. Thévoz



La secrétaire :



Y. Michel

Municipaux responsables : M. Olivier Thévoz, Syndic et M. Nicolas Pilet, Municipal.

Approuvé en séance de Municipalité le 9 mai 2022.